



# Club Sportif de Bourges

Chers licenciés,

Nous vous adressons dès à présent quelques informations pour la prochaine saison afin d'être prêts début septembre pour la reprise et le début des championnats le 14/09/19 (Région) et le 21/09/19 (interdépartemental)

## **1. L'IMPRIMÉ de DEMANDE DE LICENCE 2019/2020 (envoyé par courrier mi juillet)**

Il est différent des autres années. Concernant la partie **IDENTITÉ**, déjà pré-rempli **vous devez impérativement vérifier toutes les informations mentionnées et les modifier si elles ne sont pas exactes et compléter toutes les rubriques non renseignées : Lieu de naissance, obligatoire pour la saison prochaine. N'oubliez pas également de renseigner ou modifier la taille si nécessaire.**

La **PHOTO** est également **obligatoire** cette saison

Concernant la partie **MEDICALE** : Si une croix a été positionnée au niveau du **certificat médical**, cela signifie que la validité de 3 ans est atteinte et qu'il est refaire. Sinon le questionnaire médical suffit sous réserve de respecter ce qui est mentionné. La rubrique **DOPAGE** doit obligatoirement être renseignée et signée pour tous les licenciés mineurs.

## **SURCLASSEMENT**

Il est fortement conseillé pour les licenciés nés en 2009, 2007, 2005 et 2003 de faire **remplir la partie « SURCLASSEMENT »** par le **médecin de famille** pour pouvoir jouer en catégorie supérieure en cas de besoin lors de la saison.

## **CARTE d'IDENTITÉ**

**Les licenciés qui sont dans leur 18<sup>ème</sup> année (nés en 2001) doivent impérativement fournir un justificatif d'identité (CNI).**

**N'OUBLIEZ pas de signer ce document : 3 signatures sont nécessaires IDENTITÉ – ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL – ASSURANCE.  
Pour les MINEURS, la partie DOPAGE doit également être SIGNÉE.**

## **2. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS (envoyée par courrier mi- juillet)**

Elle est à compléter par vos soins et à rendre impérativement. Elle atteste la prise de connaissance du règlement intérieur et du droit d'image.

## **3. LES TARIFS DES LICENCES et RÉGLEMENT (envoyés par mail et sur [www.csbourges.com](http://www.csbourges.com) )**

Vous pouvez payer en plusieurs fois, il suffit d'indiquer au dos des chèques le mois d'encaissement. Tous les chèques doivent être remis en même temps que la demande de licence. Nous acceptons également les espèces, Coupons Sport ANCV, Coupons d'aide à la licence du Conseil Départemental ou aide à la licence mairie de Bourges.

Établissement d'une attestation de paiement pour la participation de votre CE.

**4. LE DOSSIER COMPLET** : Imprimé de **demande de licence, fiche de renseignements, photo et paiement** seront à donner à vos entraîneurs dès la reprise fin août ou à déposer dans la boîte aux lettres de Ladoumègue. Les championnats commenceront le 14/09/2018. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

## **5. REPRISSE DES ENTRAÎNEMENTS :**

Les horaires seront disponibles prochainement sur le site Internet du CSB : [www.csbourges.com](http://www.csbourges.com) Vous serez également directement contactés par votre entraîneur.

Joël Cousin  
Président du C.S. Bourges